
Pour publication immédiate
Also available in English

ACTIONS NÉCESSAIRES AU CANADA DÈS MAINTENANT : PRINCIPALES PRIORITÉS DE RÉDUCTION DES MÉFAITS ET DE RÉFORME DES POLITIQUES SUR LES DROGUES

Pleins feux sur le congrès mondial de Montréal où militants et chercheurs se réunissent.

TORONTO, 15 mai 2017 — Aujourd’hui, des scientifiques, des professionnels de la médecine, des responsables des politiques ainsi que des personnes qui consomment des drogues sont réunis à Montréal pour la 25^e Conférence internationale sur la réduction des méfaits (HR2017). Pendant ce temps, la crise des opioïdes au Canada continue de faire rage et – bien que le Canada franchisse une étape importante en légalisant et réglementant le cannabis – des politiques prohibitionnistes désuètes, en matière de drogues, continuent d’être meurtrières, dans ce pays. Le monde s’attend à un leadership de la part du Canada, et à ce qu’il remplace la criminalisation par des politiques qui soient enracinées dans les principes de la réduction des méfaits, des normes des droits humains ainsi que des preuves scientifiques.

Le Réseau juridique canadien VIH/sida exhorte les gouvernements de tous les paliers à travailler ensemble à :

1. **Mettre à l’échelle des mesures pour établir une réponse vigoureuse à la crise actuelle des opioïdes.** Ceci inclut d’accroître radicalement l’accessibilité de la naloxone en formulations pratiques.
2. **Améliorer l’accès au traitement de la dépendance aux opioïdes**, notamment en abolissant les exigences restreignant le traitement à la méthadone, en améliorant l’accès à la prescription d’hydromorphone et de diacétylmorphine pour les personnes ayant une dépendance chronique aux opioïdes, et en développant une stratégie pour former les médecins de premier recours en matière de médecine de la toxicomanie.
3. **Élargir rapidement l’accès salvateur à des services de consommation supervisée (SCS)**, y compris en créant des avenues plus simples et plus rapides pour l’obtention d’une exemption afin d’offrir de tels services sans risque de responsabilité criminelle pour les clients et intervenants de SCS. *Le Parlement doit également rejeter les amendements au Projet de loi C-37 qu’a apportés le comité du Sénat, qui ajoutent de lourdes exigences et par conséquent des retards pour l’obtention d’une telle exemption.*

4. **Assurer la mise en œuvre complète de la réduction des méfaits en prison**, vu les taux de VIH et de VHC dans les prisons du Canada, qui sont des multiples de ceux de la population générale. Malgré les connaissances et preuves ainsi que les normes des droits de la personne, les personnes incarcérées au Canada se voient refuser des services essentiels de réduction des méfaits qui sont accessibles dans la collectivité, comme les programmes de seringues. De plus, toutes les prisons du pays devraient permettre la *continuation* du traitement de substitution aux opioïdes pendant la détention, et également l'*amorçage* d'un tel traitement pour les personnes qui le désirent.
5. **Renforcer la réduction des méfaits, y compris les réponses communautaires, en augmentant le financement en vertu de la Stratégie canadienne sur les drogues et autres substances**, de manière à soutenir et à élargir les services de réduction des méfaits. Ceci inclut de soutenir des organismes communautaires de personnes qui consomment des drogues, en tant que pairs-experts, en première ligne.
6. **Cesser la « guerre aux drogues »**, puisque l'emphase continue sur la prohibition des drogues – de la police aux prisons, en passant par les accusations criminelles – échoue à atteindre les objectifs de santé publique et de sécurité publique. Une approche réglementaire sensée en matière de drogues, incluant la décriminalisation de la possession pour consommation personnelle, permettra de susciter – comme cela est aujourd'hui démontré dans de nombreux pays – des progrès en matière de santé, de droits humains et de fonds publics.

Les politiques canadiennes prohibitionnistes en matière de drogues ont échoué. Nous avons plutôt besoin de politiques et de lois qui sont guidées par les données probantes, les objectifs de santé publique et un engagement clair à l'égard de la protection des droits humains des personnes qui consomment des drogues.

-30-

Contact :

Joshua Terry

Agent des communications et des campagnes, Réseau juridique canadien VIH/sida

416-595-1666 (poste 236)

jterry@aidslaw.ca